

CODE DE CONDUITE



CODE OF CONDUCT



La société **A.M.P.E.R.E. ALLOYS** est soucieuse d'évoluer dans le respect des lois et réglementations applicables à son activité.

Dans cet esprit, nous avons formalisé un code de conduite afin de souligner que les exigences économiques, environnementales, sociales et de développement durable sont des composantes importantes pour **A.M.P.E.R.E. ALLOYS**.

Pour cela, **A.M.P.E.R.E. ALLOYS** a décidé d'inviter ses partenaires commerciaux à prendre part à ce processus. **A.M.P.E.R.E. ALLOYS** demande donc à ses partenaires commerciaux d'adhérer au présent code de conduite.

A.M.P.E.R.E. ALLOYS is committed to working in compliance with the laws and regulations applicable to its business.

With this in mind, we have drawn up a code of conduct to emphasise that economic, environmental, social and sustainable development requirements are important aspects for **A.M.P.E.R.E. ALLOYS**.

To this end, **A.M.P.E.R.E. ALLOYS** has decided to invite its business partners to take part in this process. **A.M.P.E.R.E. ALLOYS** therefore asks its business partners to adhere to this code of conduct.

RESPECT DE LA LÉGALITÉ

Les partenaires commerciaux exercent leurs activités en conformité avec les normes et règles nationales et internationales applicables.

Ils rejettent toute action susceptible de fausser le libre jeu de la concurrence et d'enfreindre les règles du droit de la concurrence. Ils refusent toute forme de corruption active ou passive.

Les partenaires commerciaux ne fournissent que des produits conformes à l'ensemble des législations et réglementations nationales, européennes et internationales applicables.

Les partenaires commerciaux sont attentifs à ce que leurs propres fournisseurs leur permettent d'adhérer sans réserve aux principes du présent code de conduite.



FULFILLING LEGAL OBLIGATIONS

Business partners operate in accordance with applicable national and international standards and rules.

They reject any action that could distort free competition and infringe upon the rules of competition law. They refuse any form of active or passive corruption.

Business partners only supply products that comply with all applicable national, European and international laws and regulations.

Business partners are careful to ensure that their own suppliers allow them to fully adhere to the principles of this code of conduct.

RESPECT DU DROIT DES EMPLOYÉS ET DU DROIT AU DÉVELOPPEMENT

Les partenaires commerciaux appliquent dans leurs relations avec leur propre personnel les lois et règlements applicables dans les pays où ils opèrent ainsi que les normes édictées par l'Organisation Internationale du Travail en matière de droit des travailleurs, notamment dans le domaine de la protection sociale, du temps et des conditions de travail, des rémunérations et de l'exercice de la liberté d'association.

Ils s'engagent notamment à ne recourir en aucune façon, directement ou au travers de leurs propres sous-traitants ou fournisseurs, au travail forcé ou obligatoire ainsi qu'au travail des enfants.

Ils veillent à ne pratiquer aucune forme de discrimination en matière d'emploi.

Les partenaires commerciaux garantissent à leurs salariés un niveau de vie décent. Ils participent autant que faire se peut au développement de leur pays d'implantation.

COMPLYING WITH EMPLOYEE AND DEVELOPMENT RIGHTS

In their relationships with their own staff, business partners comply with the laws and regulations applicable in the countries in which they operate, as well as the standards laid down by the International Labour Organization with regard to workers' rights, in particular in the field of social protection, work time and work conditions, remuneration and the exercise of freedom of association.

In particular, they undertake not to use forced or compulsory labour or child labour in any capacity, directly or through their own subcontractors or suppliers.

They ensure that they do not discriminate in any way with regard to employment.

Business partners guarantee their employees a proper standard of living. They participate as much as possible in the development of the country in which they are located.



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Les partenaires commerciaux mettent en œuvre des politiques de gestion et d'amélioration de leurs procédés industriels qui permettent d'en limiter l'impact environnemental tout au long du cycle de vie des produits qu'ils vendent.

Ils recherchent notamment l'optimisation de leur consommation de ressources naturelles et d'énergie, la réduction de toute source de pollution, la diminution de leur impact sur la biodiversité et la mise en œuvre de moyens de recyclage et valorisation des déchets.

Les partenaires commerciaux encouragent toute technologie respectueuse de l'environnement et concourent au mieux à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus.

A.M.P.E.R.E. ALLOYS peut s'assurer du respect du code de conduite par le biais de questionnaires envoyés à ses partenaires commerciaux ou de visites chez ces derniers.



COMMITTING TO PROTECTING THE ENVIRONMENT

Business partners implement policies for managing and improving their industrial processes that limit their environmental impact at every stage of the life cycle of the products they supply.

In particular, they seek to optimise their consumption of natural resources and energy, reduce any source of pollution, reduce their impact on biodiversity and implement means of recycling and recovering waste.

Business partners encourage all environmentally friendly technology and contribute to the achievement of the objectives set out above.

A.M.P.E.R.E. ALLOYS may ensure compliance with the code of conduct by sending questionnaires to its business partners or visiting their premises.



www.amperealloys.com

SIÈGE SOCIAL :
Parc d'Activités des Béthunes 5/7 rue de Bretagne
95310 SAINT OUEN L'AUMONE

N° RCS :
PONTOISE 428 703 896